

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 26 juin 2023

Délibération N° 26/06/2023 24

**PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL**

=====  
L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 20 juin 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Thierry PLOUVIEZ, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Pierre-Marie SOUILLARD  
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Christophe LOURME  
Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER  
Mme Florence CAUDRON qui a donné procuration à Mme Lise-Marie MARTEL  
Mme Corinne MERCIER qui a donné procuration à Mme Nathalie CARTIGNY  
M. Jean-Christophe CAMBIER qui a donné procuration à Mme Karine GOUBE  
Mme Maggy JANSOONE qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE

Était absent :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, il apparaît nécessaire de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité.

Ce plan traduit pour une période donnée les besoins en formation individuels et collectifs. Il est institué pour une période d'un an.

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition.

Au nom du bureau municipal, je vous propose d'approuver le plan de formation 2023 joint en annexe à la présente délibération et tel qu'il a été validé par le Comité Social Territorial le 21 mars 2023.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget. »

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le  
et de la publication le 27 juin 2023  
Extrait certifié conforme à l'original  
Nicolas DESFACHELLE  
Maire,**

